



Grand Conseil  
Commission de la justice

Grosser Rat  
Justizkommission

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# Décision portant sur la création de 6 unités juristes (greffiers) pour le Ministère public

## 1. Déroulement des travaux

La Commission de justice (COJU) s'est réunie le jeudi 19 octobre 2023 dans la salle de réunion n° 4 du bâtiment du Parlement, à Sion.<sup>1</sup>

### Commission de justice

Membres	19 octobre 2023
AYMON-CONSTANTIN Charlotte, Le Centre, présidente	X
KUONEN Manfred, neo – Die sozialliberale Mitte, vice-président	X
AMHERD-BURGENER Andrea, Die Mitte Oberwallis	excusée
CARRUZZO Mathieu, PLR/FDP	X
CHASSOT Emmanuel, Le Centre	X
DESMEULES Jérôme, UDC	X
MICHAUD Delphine, Le Centre	excusée
MICHELLOD Mathilde, Les Vert.e.s	X
PERRUCHOUD Sandrine, PS/GC	excusée
PUTALLAZ Charles-Albert, PLR/FDP	X
RODUIT Christian, PS/GC	X
WUEST Frédéric, PLR/ FDP	excusé
ZURBRIGGEN Fabian, SVPO	X

### Service parlementaire

WILLINER Sarah, adjointe du chef du Service parlementaire, secrétaire de la Commission

### Administration cantonale

FAVRE Frédéric, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport

HUGUET Sophie, cheffe du Service juridique de la sécurité et de la justice (SJSJ)

## 2. Introduction

Sur proposition du procureur général et rapport du Conseil d'Etat, le Grand Conseil fixe, par voie de décision, le nombre maximal d'unités juristes (art. 26 de la loi sur l'organisation de la justice [LOJ] qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Lors de la session de septembre 2023, le Grand Conseil a accepté en première lecture la loi sur la réorganisation du ministère public du canton du Valais. Une mesure de réorganisation du Ministère public consiste en la création de postes de greffiers au Ministère public, afin de décharger les procureurs. La présente décision sert à créer ces postes.

<sup>1</sup> Par souci de lisibilité, le genre masculin désigne dans le présent rapport tant les femmes que les hommes.

Le Conseil d'Etat propose de créer six postes de greffiers: deux pour l'Office central, deux pour l'Office du Valais central et un chacun pour l'Office du Haut-Valais et l'Office du Bas-Valais. Il est d'avis que ce nombre de postes constitue un bon compromis. L'avenir montrera s'il faut créer deux postes supplémentaires, comme le procureur général l'a demandé initialement.

### **3. Entrée en matière**

Les neuf membres présents de la COJU acceptent à l'unanimité l'entrée en matière.

### **4. Lecture de détail**

Pas de remarque.

### **5. Vote final**

Les neuf membres présents de la COJU acceptent à l'unanimité la décision portant sur la création de 6 unités juristes (greffiers) pour le Ministère public.

Sion, le 30 octobre 2023

La présidente

Charlotte Aymon-Constantin

Le rapporteur

Jérôme Desmeules